



Communauté de Communes du canton  
d'Amfreville la Campagne

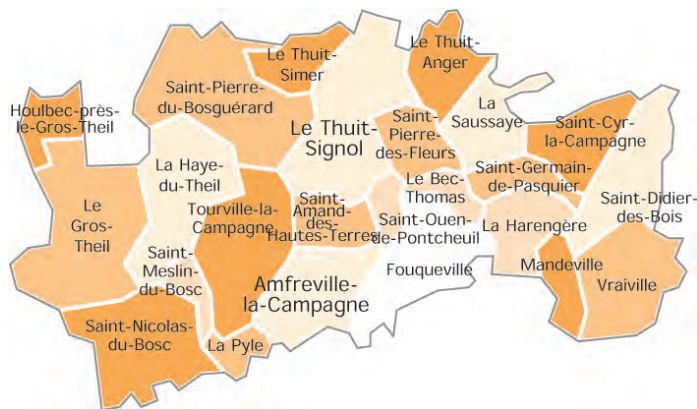
Le **PIG**,  
c'est avant tout :



- Une action menée à l'**initiative de votre Communauté de Communes**, en partenariat avec le Département de l'Eure, l'ANAH, la CAF, le GILE 1 % et la SACICAP.
- Des **aides incitatives** en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat.
- **Une équipe de conseil et d'animation**, sur le terrain, HABITAT & DEVELOPPEMENT, pour assurer gratuitement :
  - l'information et le conseil sur les projets,
  - l'aide au montage financier et le suivi personnalisé des dossiers

ANAH : Agence pour l'Amélioration de l'Habitat  
GILE 1 % : Groupement Interprofessionnel du Logement de l'Eure  
SACICAP : Société Anonyme d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

**Périmètre de l'opération** (communes concernées)



**Renseignez-vous**

GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

*lors des permanences*

**à la Communauté de Communes**

le **2ème jeudi** de 10h à 12h



Espace info énergie

le **2ème mercredi** de 10h à 12h

**à la mairie de Thuit-Signol**

le **4ème mardi** de 10h à 12h

*ou directement à EVREUX*

**HABITAT & DEVELOPPEMENT**

**votre interlocuteur**

du **lundi au vendredi**  
de **9 h à 12 h** et de **14 h à 17 h**

12, boulevard Georges Chauvin - BP 734  
27007 EVREUX Cedex

**02.32.39.84.00**

hd27.com



**Amélioration de l'Habitat**

2009 - 2011

**Programme d'Intérêt Général**



**Des subventions  
pour vos travaux**

*animation*



*en partenariat avec :*

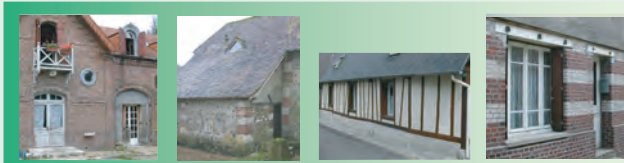


## ATTENTION...

attendre les accords  
AVANT de commencer les travaux

### Les objectifs de l'opération

- ▶ favoriser le confort des logements anciens du parc privé
- ▶ lutter contre l'habitat indigne
- ▶ favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- ▶ accroître l'offre de logements locatifs à loyer modéré
- ▶ contribuer au développement durable



### Les mesures d'accompagnement

La Communauté de Communes d'Amfreville-La-Campagne, initiatrice de l'opération, propose des aides complémentaires en faveur de :

- ▶ la production de logements à loyer encadré
- ▶ la remise sur le marché de logements vacants
- ▶ la lutte contre l'habitat indigne
- ▶ l'amélioration du confort des retraités agricoles
- ▶ l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement
- ▶ la maîtrise des charges et des économies d'énergie

# Amélioration de l'Habitat 2009 - 2011

## Des aides pour vos travaux

### Améliorer votre résidence principale

(propriétaires occupants)

des subventions de 20 à 70 % en fonction de la situation familiale

- ▶ Département : 20 ou 30 %  
maximum 8 000 € de travaux TTC
- ▶ ANAH : 20 ou 35 %  
maximum 13 000 € de travaux HT
- ▶ Possibilité d'une aide complémentaire des caisses de retraite et/ou de prêt ou secours auprès de la CAF

#### CONDITIONS

- ▶ résidence principale de plus de 10 ans (Département) ou plus de 15 ans (ANAH)
- ▶ ressources ne dépassant pas le plafond réglementaire

### Créer ou rénover un logement locatif

(propriétaires bailleurs)

des subventions de 15 à 80 % de la dépense subventionnable

- ▶ ANAH : 15 à 60 %  
en fonction de la finalité sociale
- ▶ Département : 5 % \*
- ▶ Collectivité : 5 à 15 % \*  
\* (uniquement pour les options à loyer maîtrisé)

#### CONDITIONS

- ▶ logements de plus de 15 ans
- ▶ bâtiments transformés en logements locatifs à loyer modéré
- ▶ engagement de location pendant 9 ans
- ▶ logements conventionnés : respect d'un loyer plafond réglementaire et condition de ressources pour le locataire

des avantages fiscaux

(Crédit d'impôt - Borloo ancien)

### Pour quels travaux ?

travaux obligatoirement réalisés par entreprise

travaux de mise aux normes  
(création de sanitaires, de chauffage...)

travaux d'adaptation au handicap  
et maintien à domicile des personnes âgées

travaux d'amélioration  
et de remise en état

(réfection de l'électricité,  
économie d'énergie, toiture, charpente...)

## Des aides spécifiques

### Travaux d'économie d'énergie



sous certaines conditions

Eco-prime Anah & Département  
Crédit d'impôt  
Eco-prêt à taux zéro  
DPE subventionnés

### Travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap



sous certaines conditions

Subventions majorées  
de l'Anah & du Département  
Participation des caisses de retraite  
Subvention jusqu'à 80 %

### Lutte contre l'habitat très dégradé



Subventions majorées  
de l'Anah & du Département  
Aide complémentaire des collectivités  
Prêt à taux réduit PROCIVIS



HABITAT & DEVELOPPEMENT

02 32 39 84 00

hd27.com